

Le 20 août 2020

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., M.P. Vice-première ministre et ministre des Finances 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Courriel: fin.minfinance-financemin.fin@canada.ca

Objet : Soutien sectoriel à l'aviation

Madame la Ministre,

Au nom des lignes aériennes membres du Conseil national des lignes aériennes du Canada (Air Canada, Air Transat, Jazz Aviation LP et WestJet), je tiens à vous féliciter pour votre nomination au poste de ministre des Finances en plus de vos responsabilités en tant que vice-première ministre. Nous nous réjouissons à l'idée de continuer à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral et le ministère des Finances face à la pandémie.

À cette fin et en ce qui concerne la covid-19, nos membres ont pris de multiples mesures fondées sur les pratiques exemplaires mondiales et en étroite consultation avec Transports Canada pour relancer l'aviation commerciale de façon sécuritaire et responsable.

À ce jour, cependant, la reprise économique de notre industrie est au point mort, sans que l'on sache à quel moment la situation sera amenée à évoluer. Je vous écris donc pour demander instamment au gouvernement du Canada d'instaurer et de mettre en œuvre un plan de soutien sectoriel pour l'industrie de l'aviation.

État de l'industrie et action mondiale

L'impact de plusieurs mois de pandémie de COVID-19 sur les principales lignes aériennes du Canada, nos employés et les collectivités que nous desservons a été dévastateur. Des dizaines de milliers d'employés ont été mis à pied, le service a été réduit ou éliminé, et des milliards de dollars ont été investis dans des aéronefs actuellement inutilisés en raison du fait que les transporteurs s'efforcent continuellement de rationner le service et la flotte aérienne.

Malgré ces défis, nos membres font tout ce qu'ils peuvent pour maintenir leurs activités et demeurer viables face à une baisse de 90 % à 95 % de leurs revenus, sans qu'un échéancier précis pour la reprise du secteur ait été établi. Les transporteurs membres du CNLA continuent d'investir des millions de dollars dans le nettoyage, la stérilisation et les procédures opérationnelles afin de préserver la santé des passagers et des employés, et de concert avec Transports Canada nous poursuivons la mise en place de mesures réglementaires en réponse à la pandémie.

En outre, nous travaillons étroitement avec le gouvernement fédéral et nos partenaires de l'industrie internationale, et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a conçu et publié en mai dernier un cadre détaillé de mesures axées sur les risques à l'intention des lignes aériennes et des aéroports afin de protéger la santé des passagers et des employés. Ce cadre constitue également le fondement du rétablissement ciblé des services aériens



internationaux entre les autorités qui luttent avec succès contre la pandémie. L'Union européenne et divers autres pays du monde ont par ailleurs fondé leur reprise ciblée et prudente de l'aviation sur le cadre de l'OACI, que ce soit pour les vols internationaux ou domestiques.

Le Plan de vol

La semaine dernière, Transports Canada a publié le « Plan de vol », le plan d'action du gouvernement visant à protéger la santé et la sécurité publiques durant les voyages aériens. Ce plan s'appuie aussi fortement sur le cadre de l'OACI et s'harmonise avec les pratiques exemplaires mondiales tandis que les pays commencent à lever les restrictions de voyage. Nous croyons également que le Plan de vol pose les jalons d'une approche cohérente entre les provinces en matière de transport aérien intérieur et d'élimination des mesures régionales de quarantaine.

Le Canada reste au point mort

À la lumière du cadre global de l'OACI, lequel a d'ores et déjà été utilisé par divers pays, dont le Canada, pour concevoir des plans nationaux, nous avons suggéré que notre pays adopte la même approche que l'Union européenne et commence à relancer le service aérien international de manière ciblée. De même, nous pensons qu'il nous parvenir à un accord avec les différentes provinces canadiennes en vue de mettre fin aux mesures de quarantaine et ainsi rétablir les vols intérieurs, tout en mettant l'accent sur les pratiques exemplaires mondiales, le Plan de vol et les investissements continus de l'industrie dans les mesures visant à maintenir la sécurité des passagers et des employés.

Toutefois, malgré le travail considérable entrepris par l'industrie et les gouvernements pour adopter les pratiques exemplaires mondiales et les démarches prudentes entamées par d'autres pays pour une reprise ciblée de l'aviation, le Canada reste au point mort. Les diverses mesures relatives aux voyages, aux frontières et à la quarantaine mises en place lors des premiers jours de la pandémie sont toujours en vigueur, mais nous ignorons toujours quand elles évolueront.

Nécessité d'une aide financière sectorielle pour sortir du statu quo

Les principaux transporteurs du Canada sont déterminés à collaborer avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour faire avancer le processus de rétablissement.

Toutefois, si le gouvernement fédéral conclut que l'aviation demeurera au point mort, nous devons réexaminer la décision du gouvernement de ne pas fournir de soutien financier sectoriel à l'aviation, et nous devons aller au-delà de l'actuel Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) si l'industrie veut survivre et jouer son rôle essentiel à la reprise économique éventuelle du Canada.

Comme le gouvernement l'a fait remarquer, le CUGE est une mesure de dernier recours non sectorielle. Toutefois, le CUGE n'a pas été conçu dans le contexte d'une industrie particulière qui reste figée pour une période indéterminée, alors que d'autres secteurs économiques peuvent rouvrir méthodiquement à travers le pays. L'aviation demeure au point mort en raison de politiques spécifiquement adaptées selon le secteur. Nous avons donc besoin d'une politique d'intervention sectorielle spécifique en matière de liquidité.





Principes de soutien

Nous croyons que le gouvernement doit sans tarder rencontrer l'industrie en vue d'établir une approche sectorielle qui :

- offre un soutien sous forme de prêts, de garanties de prêts ou d'aide directe pour maintenir la liquidité financière.
- s'assure de fournir une aide à l'ensemble l'industrie et ne fausse pas le paysage concurrentiel du secteur ni ne fait de discrimination à l'égard d'un transporteur.
- reconnaît que l'industrie a déjà entrepris de vastes réductions en ce qui concerne les coûts opérationnels et les dépenses en immobilisations, et que ses recettes sont bien en deçà des moyens dont elle dispose malgré l'adoption de mesures extrêmes de réduction des coûts.
- reconnaît que le processus de redressement sera pluriannuel et veille à ce que les modalités financières du gouvernement reflètent le long déclin potentiel des revenus de l'industrie.
- reconnaît le niveau d'endettement que l'industrie a déjà accumulé et veille à ce que les conditions de l'aide fournie contribuent à minimiser l'impact à moyen et à long terme que le niveau d'endettement élevé aura sur la compétitivité du secteur.
- évalue l'aide sectorielle au Canada par rapport aux programmes similaires offerts dans l'Union européenne et aux États-Unis.

Les principaux transporteurs aériens du Canada influencent tous les secteurs de l'économie, toutes les régions du pays et toutes les collectivités – qu'elles soient grandes ou petites. La plupart des pays du monde, notamment nos principaux partenaires commerciaux, ont mis en place des programmes de soutien financier spécifiques à l'aviation, précisément en raison du rôle que l'aviation jouera dans leur reprise économique. Si nous devons rester au point mort pour une période indéterminée, il nous faut commencer à travailler dès maintenant sur des mesures visant à soutenir l'industrie, afin qu'elle puisse jouer son rôle dominant dans notre reprise économique nationale.

Encore une fois, toutes nos félicitations pour votre nomination à titre de ministre des Finances. Nous espérons de tout cœur voir l'engagement se poursuivre.

Mike McNaney

Président-directeur général

CC: L'honorable Marc Garneau, C.P., député, Ministre des transports

Députés et députées